

Cinquième journée de droit successoral

17 janvier

2019

CINQUIÈME JOURNÉE DE DROIT SUCCESSORAL

En bref...

Cette journée donne aux juristes qui s'intéressent au droit successoral une occasion de rafraîchir et d'approfondir leurs connaissances sur des sujets divers touchant soit à la planification successorale soit à la liquidation des successions et aux litiges que celle-ci peut susciter. Il s'agit d'une journée de formation continue de caractère général en droit successoral.

Direction de la journée

Professeurs **Paul-Henri Steinauer**, **Antoine Eigenmann** et **Michel Mooser**

Date et lieu

Jedi 17 janvier 2019

Université de Fribourg, bd de Pérolles 90, Auditoire Joseph Deiss

PROGRAMME

Jeudi 17 janvier 2019

| | |
|---------------|--|
| * Dès 09.00 | Accueil et café |
| 09.30 – 09.35 | Ouverture de la journée M. Mooser |
| 09.35 – 10.15 | La succession d'entreprise A. Leuba |
| 10.20 – 10.50 | Les conditions de la recevabilité du recours en matière successorale devant le Tribunal fédéral S. Gauron Carlin |
| 10.50 – 11.15 | Pause |
| 11.20 – 12.00 | Succession et secrets A. Eigenmann |
| 12.05 – 12.35 | Revue de jurisprudence D. Regamey |
| 12.40 – 13.40 | Repas-lunch |
| 13.45 – 14.15 | La représentation de l'hoirie dans le procès civil D. Piotet |
| 14.20 – 14.50 | Le Règlement européen sur les régimes matrimoniaux A. Bonomi |
| 14.55 – 15.25 | La révision du droit des successions P.-H. Steinauer |
| 15.30 | Clôture de la journée M. Mooser |
| * 15.40 | Départ du bus pour la gare |

* Remarque

Afin de vous faciliter le trajet, nous organisons des bus (course spéciale) qui vous attendront à la gare routière de Fribourg, départ à 9h10. A la fin de la journée, les bus repartiront de Pérolles 2 en direction de la gare. Les possibilités de parquer à Pérolles sont limitées à 2h.

Les intervenant-e-s

- **Andrea Bonomi**, professeur à l'Université de Lausanne
- **Antoine Eigenmann**, professeur titulaire à l'Université de Fribourg, avocat spécialiste FSA en droit des successions, Lausanne
- **Sabrina Gauron Carlin**, docteure en droit, greffière au Tribunal fédéral
- **Audrey Leuba**, professeure à l'Université de Genève
- **Michel Mooser**, professeur titulaire à l'Université de Fribourg, notaire, Bulle
- **Denis Piotet**, professeur à l'Université de Lausanne
- **David Regamey**, avocat spécialiste FSA en droit des successions, Lausanne
- **Paul-Henri Steinauer**, professeur émérite, Université de Fribourg

Public cible

Cette journée s'adresse à l'ensemble des juristes intéressés par le droit des successions, en particulier aux notaires, aux avocats, aux juges et aux juristes appelés à donner des conseils en matière successorale. Elle s'inscrit dans le cadre de la formation continue des avocats spécialistes FSA en droit des successions, organisée par les Facultés de droit de Lausanne, Fribourg et Neuchâtel.

Une attestation de participation sera remise sur demande.

Frais d'inscription

CHF 380.- y c. les pauses, le lunch de midi et l'ouvrage contenant les rapports des conférenciers

CHF 190.- pour les avocat-e-s stagiaires et les notaires stagiaires

Délai d'inscription

14 décembre 2018

Inscription

- **par internet**: www.unifr.ch/formcont
- au moyen du talon ci-joint, à l'adresse suivante:
Service de la formation continue, Université de Fribourg
Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Questions

Les questions aux conférenciers peuvent leur être envoyées avant le 15 novembre 2018 en utilisant l'adresse électronique suivante: notaire@etude-mooser.ch.

INSCRIPTION

Cinquième journée de droit successoral

17 janvier 2019

Inscription online : www.unifr.ch/formcont

ou à l'aide du talon d'inscription :

Nom :

Titre :

Prénom :

Activité professionnelle actuelle :

Etude/institution/entreprise :

Adresse privée : professionnelle :

Tél. privé :

Tél. professionnel :

E-mail :

Nom, prénom, institution, profession et lieu figureront sur une liste à disposition des participant-e-s de la formation.

Prix spéciaux : joindre SVP une copie de la carte de légitimation

Prix spécial **avocat-e-s stagiaires et notaires stagiaires**

Veillez envoyer votre inscription au plus tard le **14 décembre 2018** à l'adresse suivante :

**Service de la formation continue, Université de Fribourg
Rue de Rome 6, 1700 Fribourg**

Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit ; la somme de CHF 50.- sera facturée pour couvrir les frais administratifs. A partir du 19 décembre 2018, la moitié du montant d'inscription sera facturée en cas de désistement ; dès le 6 janvier 2019, la totalité du montant d'inscription est due.